

28 SEPTEMBRE 2019

30 ans du SESSAD

La Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 définit une nouvelle politique de prise en charge privilégiant le maintien de la personne handicapée dans les milieux de vie ordinaire. Les Circulaires de Janvier 1982 et 1983 fixent le cadre et les conditions permettant l'intégration en milieu scolaire normal des enfants handicapés.

Les effets de cette évolution associés à une baisse de la démographie laissent envisager dès 1986 des difficultés de recrutement à moyen terme et invitent à une réflexion sur l'avenir de l'établissement. L'analyse des besoins au plan départemental fait apparaître une insuffisance de structures d'accueil destinées aux enfants présentant des troubles de la conduite et du comportement alors que le nombre de places offertes à ceux qui présentent une déficience intellectuelle est trop important.

Un avant projet de restructuration est présenté au cours d'une réunion présidée par le Préfet au Château le 9 Novembre 1988.

- **24 Août 1989** : Le Ministre de la Santé, de la Solidarité, et de la Protection Sociale invite Monsieur le Préfet :

« à prendre un arrêté autorisant la réduction de capacité de l'Institut Médico-Pédagogique de Cruzille de 35 lits et places , accompagnée de la création concomitante d'un Institut de Rééducation de 30 places »

« à rejeter la création d'un Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile de 10 places »

(Un Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile prenant en charge à la fois des enfants déficients intellectuels et des enfants présentant des troubles du comportement ne peut être accepté!)

- **1^{er} Septembre 1989** : Par arrêté, Monsieur le Préfet de la région Bourgogne autorise la restructuration suivante :

➤ A ramener la capacité de l'IMP de 105 à 35 places.

- ❖ 25 places pour garçons de 7 à 16 ans.
- ❖ 10 places pour filles de 7 à 14 ans.

➤ A créer un Institut de Rééducation de 30 places

- ❖ 24 places garçons de 7 à 16 ans.
- ❖ 6 places pour filles de 7 à 14 ans.

- A créer un SESSAD pour enfants de 3 à 16 ans d'une capacité globale de 10 places.
 - ❖ Une section pour enfants présentant des troubles de caractère et du comportement.
 - ❖ Une section pour enfants déficients intellectuels.

Il s'agit bien là du premier SESSAD de Bourgogne, du premier Institut de Rééducation du département et de l'apparition de l'internat de semaine. La création du SESSAD est obtenue par réduction de capacité des établissements.

Dans le cadre du schéma départemental piloté par la D.D.A.S.S., une réflexion est menée pour augmenter le nombre de places de SESSAD en Saône et Loire. Le travail amorcé à l'aube de l'année 2002 va permettre au SESSAD du Château de revoir son agrément.

Cette période, que l'on fait commencer en 2002 voit la mise en place de textes de loi et de politiques sociales visant au maintien de l'enfant présentant un handicap, dans son cadre de vie habituel et l'affirmation du droit à l'Ecole pour tous.

- 28 janvier 2003 : le Sessad passe à 20 places (+10) avec budget et locaux distincts
- 21 août 2009 : reprise des établissements et service de Cruzille par la MFSL
- 1^{er} septembre 2010 : signature du 1^{er} CPOM MFSL
- 1^{er} mars 2011 : mise en œuvre du Sessad en accueil modulé
- 1^{er} septembre 2012 : création de 6 places au Sessad (26)
- 1^{er} septembre 2014 : Cruzille entre en expérimentation "Dispositif ITEP" pour trois années sur proposition de l'ARS (ITEP et SESSAD).
- 28 août 2015 : création de 8 places au Sessad (34) : agrément 3-20 ans.
- 2017 : mise en place du "pôle enfance" MFSL regroupant les établissements de l'Institut Eugène Journet, du Château de Cruzille et leurs services.
- 1^{er} janvier 2019 : le dispositif ITEP est pérennisé. 99 places sur tout le pôle enfance dont 12 places au Sessad.

Le Sessad, c'est une équipe, un savoir-faire qui a inspiré, qui a SERVI tous les futurs services à domicile du Département, de Bourgogne. La méthodologie est encore en œuvre aujourd'hui.

La frise chronologique de la naissance du Sessad à nos jours, montre combien ce service et les équipes qui l'ont porté, s'est toujours attaché à être à la pointe de ce qui était attendu en matière d'accompagnement d'enfants et d'élèves en situation de handicap.

30 ans. Pas une ride.
Pas un cheveu blanc.
Le cap de la trentaine est atteint.
Mais il reste l'ardeur pour continuer demain.

Car jamais le Sessad ne s'est contenté de regarder le chemin tracé. Mais aller de l'avant et construire l'outil qui approche l'idéal.

Merci à tous ceux qui ont pris à un moment de leur vie ce chemin. Y laissant, toutes et tous un peu d'eux, qui fait la fierté de ce beau service d'aujourd'hui qui a su vivre non pas dans l'ombre du château mais dans le château puis un peu de côté, car le compagnon quitte la famille et revient riche d'expériences et de vie.

Car aujourd'hui, c'est bien avec l'évolution du pôle, vers cela que nous marchons.

Avec toujours des professionnels rayonnants. Des enfants accompagnés du mieux qu'il se peut.